

<p>54, rue Ernest MACAREZ 59300 VALENCIENNES www.pro-formation.fr</p>	<p>Electricien B1 (v) - BR - BC - B2 (v) - BE (Essai, Vérification, Mesurage)- H1 (v) - H2 (v) - HC - HE (Essai, Vérification Mesurage).</p>	<p>Version du 06/08/2024</p>
---	---	------------------------------

OBJECTIFS

Prendre et assurer sa sécurité et le cas échéant la sécurité du personnel placé sous sa responsabilité, contre les dangers d'origine électrique, en cas de réalisation ou de supervision d'opérations d'ordre électrique, hors ou au voisinage de pièces nues sous tension dans un environnement électrique. En application de la norme Française homologuée NF-C18-510.

QUALIFICATION DES INTERVENANTS

Formateurs ayant plusieurs années d'expérience dans la sécurité relative aux risques électriques

PUBLIC ET PRE REQUIS

- ✓ Les personnels devant exécuter et/ou diriger des travaux, des interventions générales, des consignations, des essais, des vérifications, des mesurages d'ordre électrique dans le cadre de l'exploitation normale d'un ouvrage ou d'une installation électrique de BT et HTA (Un ≤ 50KV^{AC} et ≤ 75KV^{DC}).
- ✓ En cas de recyclage, avoir suivi et validé une formation initiale de même nature que celle du recyclage

EFFECTIFS

Entre 2 et 10 personnes

MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- Un livret sur la sécurité électrique selon la norme «NF C18-510» est attribué à chaque participant,
- Les équipements de protection (EPI et EPC),
- Appareils de mesures Cat III et Cat IV, VAT (NF-C18-510),
- Armoires et coffrets BT
- Salles équipées de vidéoprojecteur et grand écran tactile

DUREE

- ✓ 1.5 jour, soit 11 heures pour une formation en recyclage
- ✓ 3.5 jours, soit 24 heures pour une formation initiale

ACCESIBILITÉ

Locaux et formations adaptés à recevoir des personnes en situation de certains handicaps (nous contacter pour plus de précision)

VALIDATION

- ✓ Contrôle des connaissances assuré par une évaluation finale.

- ✓ A l'issue de ce contrôle de connaissances, un document « Avis après formation » de est transmis à l'employeur.

PROGRAMME

- Les zones d'environnement et leurs limites.
 - Identification des limites et des zones d'environnement.
- Les limites de mon titre d'habilitation (*autorisation et interdits, zones, etc.*).
- Les opérations correspondant à mon titre d'habilitation.
 - Les zones de travail définies.
 - Appréhender une zone de voisinage simple ou renforcée.
 - Donner les principes généraux de la prévention à appliquer au cours d'une opération électrique (*analyse des risques, consignation, mise hors tension, mise hors de portée, équipements de protection, etc.*).
- Analyse d'une situation vis-à-vis du risque électrique et les mesures de protection adaptées.
- Les équipements de protection collective (*barrière, écran, banderole, etc.*).
 - Identifier, vérifier et utiliser les matériels et équipements de protection (*outillage isolé, VAT, etc.*).
- Citer les moyens de protection individuelle et leurs fonctions.
 - Identifier, vérifier et utiliser les EPI appropriés.
- Les risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages spécifiques aux opérations.
 - Identifier, vérifier et utiliser le matériel et l'outillage appropriés.
 - Identifier les ouvrages ou les installations et les zones d'environnement objet des opérations.
- Les opérations de la consignation et les documents associés.
 - Réaliser des consignations sur différents types d'ouvrages ou d'installations.
- Les documents applicables dans le cadre des opérations (*attestation de consignation, autorisation de travail, instructions de sécurité, etc.*).
- Les mesures de prévention à observer lors d'une opération.
 - Organiser, délimiter et signaler la "zone de travail".
 - Eliminer un risque de présence tension dans la "zone de voisinage renforcé" en HT.
- Les principes d'induction et de couplage capacitif et les risques associés.
 - Mettre en œuvre les principes de la mise en équipotentialité.
- La conduite à tenir en cas d'accident corporel.
- La conduite à tenir en cas d'incendie dans un environnement électrique.
 - Appliquer les procédures et consignes en cas d'accident corporel ou d'incendie dans un environnement électrique.

TARIF

Nous consulter, par mail (contact@pro-formation.fr) ou par téléphone ([03.27.41.92.92](tel:03.27.41.92.92)).

PRO-Formation